

## **DECISION N° DEC\_010\_2022**

### Aménagement de la rue de la forêt

La Ville de Sélestat a décidé de lancer une consultation pour l'aménagement de la rue de la forêt.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont prévus au budget 2022, sous le chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement, code d'imputation interne 215101 – 82201 – 20003-10.

L'opération est estimée à un coût total de 250 000 € HT pour la tranche ferme et 11 650 € HT pour la tranche optionnelle sur 4 mois. Elle se situe bien en deçà du seuil de 5 382 000,00 € HT au-delà duquel une procédure formelle de marché public est obligatoire. Par conséquent, la présente commande est passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique et dans le respect des règles de la commande publique.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et a fait l'objet d'une parution sur le site Internet de la Ville, ainsi que sur le site de dématérialisation alsacemarchespublics.eu, le 31 octobre 2022, la date limite de réception des offres ayant été fixé au 24 novembre 2022 à 12 heures.

4 offres sont parvenues en retour à la Ville de Sélestat :

- Entreprise PONTIGGIA 68180 HORBOURG WIHR
- Entreprise EUROVIA 67129 MOLSHEIM
- Entreprise COLAS EST 67541 OSTWALD
- Entreprise VOGEL 67750 SCHERWILLER

Les membres de la Commission des Marchés, réunis à titre informel le 25 novembre 2022 ont ouvert les plis et ont demandé au maître d'œuvre de l'opération, le service aménagement urbain, de procéder à l'analyse des offres et d'engager une négociation avec les entreprises candidates.

Après examen et analyse des offres par le maître d'œuvre, la Commission

des Marchés, réunie à titre informel le 08 décembre 2022, a proposé de retenir l'offre répondant le mieux aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage et présentée par :

- l'entreprise VOGEL 67750 Scherwiller

## **LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,**

**VU** Le Code général des Collectivités territoriales, notamment son articles L.2122-22,

**VU** Le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatif à la procédure adaptée,

**VU** Les propositions formulées par la Commission des Marchés réunie à titre informel les 25 novembre et 08 décembre 2022,

**En application** de la délibération du Conseil Municipal du 27 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** que la mise en concurrence des entreprises a fait apparaître que l'offre susmentionnée est l'offre qui techniquement et économiquement répond aux besoins de la maîtrise d'ouvrage,

**Considérant** que l'entreprise répond en outre, parfaitement aux besoins définis par le cahier des charges,

**Décide** d'attribuer le marché d'aménagement de la rue de la forêt à l'entreprise VOGEL (2 allée de Fautenbach 67750 SCHERWILLER) pour un montant total, avec la tranche optionnelle, de 258 297,95 € HT soit 309 957,54 € TTC.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID : 067-216704627-20221219-DEC\_010\_2022-AU

*Commande Publique et Assurances/Ines BERNAUD*

Fait à Sélestat, le 19/12/2022

Le Maire :  
Marcel BAUER